

**GONIO n°6 : Une jeunesse en pleine évolution**

**Le mot de la Rédaction :**

Bonjour à toutes et à tous,

Déjà le second journal de ce mandat 2021-2022, et, croyez nous, nous avons encore plein de choses à vous raconter !La masso-kinésithérapie change tous les jours. Notre cursus de formation initiale est en perpétuelle évolution, tout autant que notre pratique professionnelle . Cette dynamique est impulsée, entre autre, par un investissement grandissant de la jeunesse. C’est elle qui se bat pour faire entendre ses revendications au niveau étudiant, qui réfléchit à ses différentes perspectives professionnelles, et qui est l’avenir de notre profession.En quoi la jeunesse évolue-t-elle ? Quelles sont ses nouvelles actions concrètes ? Nous en parlons ensemble dans ce GONIO n°6.

Article écrit par Pierre HENRIET, VP Publication de la FNEK

**Le mot du président :**

Chers étudiants, chères étudiantes, chers lecteurs, chères lectrices,

 Les 5 & 6 février derniers, la FNEK tenait son assemblée générale de mi-mandat, l’occasion de faire le point sur la première partie de mandat, de fixer le cap de la seconde et de réunir une nouvelle fois le réseau des étudiant·e·s et jeunes diplômé·e·s en masso-kinésithérapie. Dans la poursuite de l’élan dont il fait preuve depuis de nombreux mois, et malgré les nombreuses crises, le réseau continue de se montrer uni, solidaire et force de propositions pour l’avenir de nos études et de notre profession.

 En témoigne tout d’abord la campagne - des plus ambitieuses - de rencontres et de sensibilisations des parlementaires à la question des frais de scolarité. Des dizaines de parlementaires répondent favorablement à nos demandes de rencontres et ce sont tout autant de député·e·s et sénateur·rice·s qui donnent l’opportunité aux étudiant·e·s locaux·ales de les sensibiliser à cette profonde injustice aberrante encore largement ancrée sur le territoire.

 En parallèle des législateurs et législatrices, nous sommes également force de propositions en vue du projet quinquennat. Plus de quatre-vingts demandes des étudiant·e·s en masso-kinésithérapie ont ainsi été rassemblées au sein de notre contribution et envoyées à l’ensemble des candidats et candidates à la Présidence de la République. La transformation du système de santé ne doit pas attendre, les cinq prochaines années doivent être celles d’un double changement de paradigme : celui d’un parcours de soin qui devient centré sur le patient au milieu d’une juste et pleine reconnaissance des compétences de chaque professionnel, et celui vers un système de santé plus durable qui mise sur le préventif avant de penser au curatif.

 Par ailleurs, nous avons poursuivi le développement de nos actions de prévention et de lutte pour de meilleures conditions de vie et d’études : le comité contre les violences et les discriminations est en place pour la sécurité de notre réseau, le dispositif de “personnes de confiance” lors de nos événements est en restructuration et en développement, la deuxième édition de la journée de formation d’acteurs et actrices-relais au sein de nos IFMK devrait voir le jour en avril, … Dans les prochaines semaines, cet objectif majeur du mandat va connaître un formidable coup d’accélérateur avec la sortie des résultats et des conclusions de notre enquête nationale visant à dresser l’état des lieux général des conditions de vie et d’études des étudiant·e·s en masso-kinésithérapie.

 Enfin, je veux dédier ce numéro de notre journal étudiant à celles et ceux qui voient leur avenir et leurs ambitions s’obscurcir ; ce numéro est tout particulièrement signé en soutien aux étudiant·e·s ukrainien·ne·s et russes.

Article écrit par Maxime BERNARD, Président de la FNEK

**Restructuration du GSSK :**

Le GSSK est le fameux Guide de Survie du Stagiaire Kiné.

Il tente de rassembler et synthétiser l’ensemble des prérequis

qui peuvent nous servir en stage.

Produit en partenariat avec la Société Française de Physiothérapie et par la FNEK,

il nous permet de comprendre des termes ou des situations rapidement,

en attendant d’aller chercher plus d’informations dans différentes sources scientifiques.

L’idée est de l’avoir toujours à portée de main,

sa petite taille en fait un compagnon de stage hors norme.

Malgré son intérêt, il est à noter que notre compagnon de route comporte ses limites.

En effet, il est à sa deuxième version depuis sa création, et certaines informations ne sont donc plus à jour ou gagneraient à être simplifiées ou complétées.

L’ensemble des grands champs de la masso-kinésithérapie ne cessent de produire de nouvelles données et proposer de nouveaux concepts.

Ainsi, pour le rendre encore plus performant une Task Force a vu le jour. Ainsi, des volontaires, dont certains membres de la commission scientifique de la FNEK, se sont réuni·e·s afin de cibler les points qui méritent des mises à jour ou des modifications.

Cela aura pour but de proposer un nouveau GSSK, à jour, et de suivre le pilier des

« meilleures données de la science » du modèle EBP de Sackett.

Article écrit par la commission scientifique de la FNEK

**L’écriture inclusive :**

Pour celleux qui ne savent pas ce qu’est l’ANESF, nous sommesl’Association Nationale des Étudiant·e·s Sages-Femmes, c’est-à-dire l’équivalent de la FNEK sur le versant maïeutique.

L’écriture inclusive est un ensemble de principes qui visent à unereprésentation égale des hommes et des femmes dans l’écriture.

La langue reflète la société et sa façon de penser le monde. Ainsi, une langue qui rend les femmes invisibles est la marque d’une société où elles jouent un rôle second.

L’inclusivité et le féminisme sont des valeurs majeures de l’ANESF.

Cette pratique militante, visant à se défaire du masculin comme genre par défaut, s’inscrit alors complètement dans la dynamique de notre réseau. En effet, celui-ci tient beaucoup à s’investir pleinement et être acteur concernant les questions d’inclusivité, que ce soit au sujet du genre, du handicap, de la sexualité, etc.

Il a donc été cohérent d’intégrer ces principes, notamment par plusieurs votes, dans le but d’introduire l’écriture inclusive dans notre quotidien.

Le conseil d’administration de l’ANESF a donc voté une motion cadrant l’usage de

l’écriture inclusive dans tous nos documents internes ou externes en 2018. En 2019, elle a été intégrée à nos statuts lors d’une assemblée générale, incluant le changement de nom de l’association. Le logo, lui aussi, a changé de façon à intégrer l’inclusivité dans notre identité publique.

L’ANESF les a mis en place en se basant sur les recommandations du Haut Conseil à l’Egalité entre les femmes et les hommes (HCE), ainsi que sur un Manuel d’écriture inclusive produit par Mots-Clés.

On distingue trois règles principales :

* Féminiser des noms de métiers, les titres, les grades (“ présidentes ”, de “ charpentières ”...).
* Éviter l’emploi du masculin comme genre mixte ou neutrecomme les termes épicènes, non genrés (“une personne ”, “ les membres ” …) soit une mention explicite des hommes et des femmes : nommer successivement masculin et féminin, pas forcément dans cet ordre ; c’est la double-flexion : “les agriculteurs et agricultrices ”.
* Préférer les termes épicènes aux masculins (“l’Homme ”, remplacé par “droits humains ” ou de “droits de la personne ”)

Notre réseau a également commencé à nous suivre avec de nombreuses associations locales qui, elles aussi, utilisent l’écriture inclusive.

Les principes d’inclusivité sont souvent inscrits dans les valeurs des fédérations étudiantes mais il nous semble primordial qu’elles soient prônées et représentées dans les publications externes ou internes de celles-ci.

C’est en mettant en avant notre ouverture et nos valeurs d’égalité, que l’ensemble de nos étudiant·e·s pourront se sentir inclu·e·s et accueilli·e·s dans nos réseaux étudiants, et pourront s’investir et nous solliciter librement.

Article écrit par Aude GRÉGOIRE, VP communication de l’ANESF

**Grand angle : Une jeunesse engagée dans la prévention, la citoyenneté et la solidarité :**

La commission PCJS, Prévention, Citoyenneté, Jeunesse et Solidarité, regroupe des personnes de tous horizons, motivées pour développer une justice sociale au travers de la FNEK. Pour cela, la commission travaille sur de très nombreuses thématiques : l’écologie, la lutte contre les discriminations, la place des jeunes dans la société, l’Europe de la santé et de la jeunesse, la prévention de la précarité étudiante, …

Dans ce grand angle, nous vous proposons un tour d’horizon de notre travail !

**L’écologie comme moteur d’une jeunesse qui n’attend pas**

En tant que personne, nos actions écologiques individuelles peuvent parfois sembler anodines du point de vue de la planète. Nous pouvons nous demander alors quel impact nous avons si nous n’œuvrons pas collectivement.

Sur ce principe, nous travaillons à développer des actions collectives comme le végétarisme dans nos événements, la lutte contre le plastique à usage unique en collaboration avec nos partenaires ou encore la promotion d’une masso-kinésithérapie éco-responsable.

Cependant, nous travaillons également au développement et à la sensibilisation des actions individuelles : choix d’un fournisseur vert d’électricité, achat d’objet numérique (téléphone, ordinateur) d’occasion ou facilement réparable, choix d’une banque éco-responsable pour lutter contre les investissements dans les énergies fossiles.

La commission travaille en collaboration avec le pôle formation de la FNEK pour

proposer des formations aux gestes éco-responsables dans la vie de tous les jours lors de nos différents événements de formation.

**La jeunesse comme force vive, citoyenne et engagée**

La commission a rédigé et porté devant le conseil d’administration de la FNEK, lors du congrès d’octobre à Lyon, une contribution sur la jeunesse et sa place dans la société.

Grâce à ce travail, la FNEK porte maintenant des combats sur l’orientation et l’insertion professionnelle, l’engagement social ou encore les politiques publiques de jeunesse, aussi bien en France métropolitaine que dans les outre-mer et dans l’Union européenne.

Nous demandons une plus grande place des associations de filière des métiers de la santé ,dans la création des politiques d’orientation des jeunes pour favoriser l’accès aux études de santé.

La commission travaille également sur une meilleure reconnaissance de nos actions associatives bénévoles, avec la volonté d’une validation d’ECTS grâce à nos engagements, afin d’encourager chaque personne à participer à la vie citoyenne sous une forme ou une autre.

Enfin, nous travaillons à renforcer la place des jeunes dans l’Union européenne, au travers des mobilités étudiantes et la création d’un cadre commun de formation en masso-kinésithérapie.

**Une jeunesse unie et solidaire face aux discriminations**

La commission porte fièrement des valeurs d’égalité et d’unité au sein de la société.

Pour cela, nous avons mis en place la distribution gratuite de protections menstruelles

lors de nos événements afin de lutter contre la précarité menstruelle. Nous avons en outre inscrit la lutte contre les discriminations dans les valeurs de la FNEK afin d’en faire un combat principal de l’association. Sur cette thématique, nous travaillons main dans la main avec la commission lutte contre les discriminations.

Article écrit par la commission prévention, citoyenneté, jeunesse et solidarité.

**Mes droits : La section disciplinaire :**

Au cours de ton parcours de formation tu peux être confronté·e à une convocation pour une section disciplinaire. C’est pourquoi nous te proposons un article qui t’explique un peu plus quel est le rôle d’une section disciplinaire, qui y siège, le déroulement de la section et les sanctions qui peuvent être prononcées. Il est important d’avoir connaissance de ses droits lors du déroulement de cette section.

Bonne lecture à toi !

**Quel est le rôle de la section disciplinaire ?**

La section compétente pour le traitement des situations disciplinaires prend des décisions relatives aux fautes disciplinaires.

Mais qui siège lors de la section disciplinaire ?

* 4 élu·e·s étudiant·e·s tiré·e·s au sort parmi celleux élu·e·s.(représentent la moitié des voix pour le vote de la sanction).
* 1 enseignant·e de statut universitaire, désigné·e par le·a président·e de l’université.
* Le·a médecin participant à l’enseignement dans l’institut.
* 1 formateur·rice permanent·e de l’institut de formation, tiré·e au sort parmi celleuxsiégeants à l’ICOGI.

Une des deux personnes, tirées au sort parmi celleux chargé·e·s de fonction d’encadrement dans un service de soin d’un établissement en santé, élu·e·s au sein de l’ICOGI.

Le présidence de la section est tirée au sort parmi les représentant·e·s des enseignant·e·s. Elle est désignée lors de la première ICOGI. En cas d’égalité des votes, sa voix sera prépondérante. Les personnes représentants les formateurs·rices permanant·e·s et les étudiant·e·s sont tiré·e·s au sort parmi celleux élu·e·s à l’ICOGI.

Rappel

L’ICOGI est l’Instance Compétente pour les Orientations Générales de l’Institut. Son rôle est de valider le projet de l’institut : ce sont principalement le projet pédagogique et les projets innovants, le règlement intérieur et la certification de l’institut.

*Avant la section*

Entretien entre le·a directeur·ice et l’étudiant·e qui peut être accompagné·e de la personne de son choix.L’objectif de cet entretien permet à la direction de juger de la pertinence du maintien de la section. Le délai entre la saisie de la section et sa tenue est de 15 jours calendaires.

*Déroulement de la section*

1. Présentation du dossier de l’étudiant·e par le·a directeur·rice puis il ou elle quitte la section.

2. Possibilité pour l’étudiant·e de s’exprimer par écrit ou par oral, accompagné·e de la personne de son choix.

3. Des témoins peuvent être entendus.

*Après la section*

La présidence de séance transmet à la direction les résultats de la section. Celui-ci en informera l’étudiant·e dans les 5 jours ouvrés après la section.Le·a directeur·rice a également la possibilité de mettre un avertissement sans passer par la section disciplinaire.

La section ne peut siéger que si la majorité des membres sont présents. Si le quorum n’est pas atteint, la section est reportée dans un délai de 15 jours calendaires. A ce moment-là, peu importe si le quorum est atteint ou non : la sanction est votée.

Par ailleurs, la direction de l’institut a la possibilité de suspendre la formation de l’étudiant·e en attendant sa comparution devant la section disciplinaire. Pour un stage, la décision est prise en accord avec le·a responsable de stage.

La section doit se réunir dans un délai maximum d’un mois après la survenue des faits.

Quels sont les sanctions possibles ?

* Avertissement : Premier grade dans l’échelle des sanctions, il contribue à prévenir une dégradation du comportement de l’étudiant·e. Il est porté à son dossier.
* Blâme : De gravité supérieure, il constitue un rappel à l’ordre écrit et solennel. Il est également notifié au dossier de l’étudiant·e.
* Exclusion temporaire : Cette première forme d’exclusion temporaire a pour conséquence l’exclusion de l’étudiant·e de l’institut pour une durée maximale d’1 an.
* Exclusion temporaire : Dans ce second format, l’étudiant·e peut se voir exclu·e de sa formation pour une durée maximale de 5 ans.

La différence entre l’avertissement et le blâme n’est cadrée nulle part, l’institut a donc le choix. Le blâme est plus grave que l’avertissement car il entraîne un rappel à la loi. Les deux sanctions figurent dans le dossier pédagogique de l’étudiant·e.La différence entre les deux sanctions résultent surtout dans l’impact qu’elle aura pendant la CAC (Comission d’Attribiutions des Crédits). Elle n’a aucune conséquence après le DE.

Quelles sont les modalités du vote ?

Vote à bulletin secret. Décision prise à la majorité. En cas d’égalité des voix, la décision est prise par le président de la section.

Tu peux retrouver toutes ces informations dans le chapitre III de l‘arrêté du 17 avril 2018 modifiant l’arrêté du 21 avril 2007.

Tu as des questions ? Tu souhaites être accompagné·e dans tes démarches ? Ou, plus généralement, tu veux en savoir plus sur tes droits ? Tu peux consulter la rubrique “mes droits” sur le site fnek.fr ou envoyer un mail à mesdroits@fnek.fr.

Article écrit par Coralie LAGLALY, VP Défense des Droits de la FNEK

**360° : Comprendre l’évolution du Bureau National : IPSH ? :**

L’évolution du poste «DV» en «IPSH» ?

Parlons de l’évolution du poste de « VP Déficient Visuel » en « VP Inclusion des Personnes en Situation de Handicap ». Il résulte d’un travail acharné et de nombreuses Rencontres Nationales. Mais qu’est-ce qu’une Rencontre Nationale ? Notre pôle « Déficient Visuel » a pris une nouvelle orientation en comparaison avec le début de notre mandat, mais pourquoi ce changement ?

La Rencontre Nationale

Celle-ci est réalisée par la Fédération 100%Handinamique et a pour objectif de créer un réseau d’associations et de fédérations étudiantes en faveur d’une société inclusive en matière de handicap.

C’est à la suite de cette Rencontre Nationale que nous avons pris la décision de renommer le pôle en : « Inclusion des Personnes en Situation de Handicap ».

Pourquoi ce changement de nom ?

C’est parce que celui-ci est dans l’air du temps.

Nous ne voulons plus être centré·e·s autour des personnes déficient·e·s visuel·le·s même si nous sommes conscient·e·s que cela représente toujours la majorité des personnes en situation de handicap au sein du réseau.

Ce que nous voulons aujourd’hui, c’est accorder de l’importance à une société plus inclusive.

Quels objectifs pour ce nouveau pôle ?

En résumé, le travail actuel de notre pôle est d’obtenir le label 3 de la Fédération 100% Handinamique, et pouvoir dire haut et fort que la FNEK est une association inclusive !

Article écrit par Robin JUZANX, VP IPSH de la FNEK

et Florian GUERINEAU, VP International et CM IPSH de la FNEK

**La FNEK sous son meilleur angle :**

 Dans cette partie, nous proposons des photos d’étudiant·e·s lors des évènements suivants :

* L’Assemblée Générale de décembre à Paris
* Le second Week-End de Formation des Formateurs
* L’Assemblée Générale de mi-mandat à Vichy

**À bientôt dans le réseau :**

Actuellement, les réserves de poches de sang de l’Etablissement Français du Sang (EFS) sont au plus bas et la crise sanitaire que nous vivons depuis deux ans n’améliore pas la situation.

En 2021, les membres de la CoKiNE (Corpo Kiné Nancy Étudiante) ont lancé un projet de promotion du don du sang à travers une compétition inter-filière à destination de l’ensemble des étudiant·e·s de Nancy.

Le but était d’encourager les étudiant·e·s, toutes filières confondues, et leur entourage, à se rendre en nombre sur les différents points de collecte, mis en place par l’EFS 54 et l’Union des Donneurs 54 et soutenus par le Conseil Départemental 54.

Ce ne sont pas moins de 437 participant·e·s en une semaine dont environ 25% de donneurs et de donneuses qui se sont lancé·e·s pour la première fois ! Cette année, pour la deuxième édition, les étudiant·e·s en masso-kinésithérapie de Nancy renouvellent ce projet avec non pas une semaine mais un mois de compétition, au cours duquel, les Nancéien·ne·s pourront donner leur sang en soutenant ou en parrainant une filière estudiantine et tenter de remporter le trophée du Rallye du Sang 2022 !

Ce projet a vocation à se pérenniser et prendre de l’ampleur pour les prochaines éditions, notamment en l’étendant sur les départements voisins.

A l’occasion d’un challenge ou par engagement personnel, il faut savoir qu’un don sauve trois vies, alors chaque don compte !

N’hésitez pas à vous rapprocher de l’EFS le plus proche de chez vous et rendez-vous sur https://dondesang.efs.sante.fr/puis-je-donner .

Article écrit par Romane LUCIEN, VP FNEK à la CoKiNE (IFMK Nancy)